



Communiqué Information réglementée

Mise à disposition du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne 2014

Conformément aux dispositions de l'article 221-4 IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons que le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 est disponible sur le site Internet de la Société dans l'Espace Information Réglementée à l'adresse suivante :

<http://www.lcl.com/fr/decouvrir-lcl/resultats-financiers/information-reglementee/>